

**LYCEE PROFESSIONNEL « SERVICES A LA PERSONNE »
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Compiègne, le 9 juillet 2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire 2020-2021 se termine et nous sommes d'ores et déjà mobilisés pour préparer la prochaine rentrée de votre enfant au Lycée Professionnel. Vous trouverez dans le document présent, l'ensemble des informations qui vous permettront d'organiser celle-ci sereinement.

Un établissement scolaire, c'est avant tout la communauté toute entière qui l'anime. Je profite de cette circulaire pour vous remercier de votre confiance et de la qualité des relations que nous entretenons avec l'ensemble des familles.

Je remercie à nouveau ici les enseignants, les salariés OGEC et tous les bénévoles qui se sont investis auprès des élèves durant cette année scolaire au contexte si particulier.

Au-delà du fait qu'elle restera un fait marquant dans la vie de nos jeunes, nous garderons surtout, leur formidable réussite aux examens.

Par l'engagement de tous, par la volonté des enseignants à accompagner les élèves dans leurs parcours et les mettre en situation de réussite, les jeunes de la promotion 2021 ont su donner le meilleur d'eux-mêmes et nous gratifier de 100% de réussite dans tous les diplômes présentés (CAP-ARI et Baccalauréat Professionnel).

Chacun a su, non pas seulement sur l'année de présentation à l'examen, mais sur l'ensemble du cursus, apporter sa pierre à l'édifice et faire de la scolarité des lycéens qui nous étaient confiés une pleine réussite.

Elever chaque jeune au meilleur de lui-même, le faire se révéler par le geste professionnel et ce, au delà parfois de ses différences mais aussi ses difficultés reste à mon sens et à jamais la plus belle des missions. J'adresse à chacun d'entre eux mes sincères félicitations ainsi que mes profonds remerciements aux équipes enseignantes.

Avec tous les membres de la communauté éducative du Lycée Professionnel Jean-Paul II, je vous souhaite de très bonnes vacances reposantes, pleines de sérénité et propices au ressourcement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de notre entier dévouement

Florent BALAINE,

*Chef d'établissement du Lycée Professionnel &
de l'Enseignement Supérieur*

■ Résultats aux examens Professionnels – Session 2021 :

	Candidats	Admis
CAP APR	9	9 100,0%
CAP AEPE	26	26 100,0%
ARI SPVL	15	15 100,0%
ARI ASSP	17	17 100,0%
TOTAL CAP-ARI	67	67 100,0%

	Candidats	Admis	Mention			
			TB	B	AB	ADMIS
BAC SPVL	9	9 100,0%	2 22,2%	2 22,2%	4 44,4%	1 11,1%
BAC ASSP	18	18 100,0%	0 0,0%	7 38,9%	9 50,0%	2 11,1%
TOTAL BAC PRO	27	27 100,0%	2 7,4%	9 33,3%	13 48,1%	3 11,1%

■ Rentrée des classes :

CLASSES	DATE & HORAIRES DE RENTREE
CAP 1 ^{ère} année	Production et Service en Restaurations (PSR) Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) Jeudi 2 Septembre, accueil à 8h05 , fin à 12h00
2 ^{nde} BAC PRO	Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) Animation Jeudi 2 Septembre, accueil à 8h30 , fin à 12h00
CAP 2 ^{ème} année	Production et Service en Restaurations (PSR) Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) Jeudi 2 Septembre, accueil à 9h00 , fin à 12h00
1 ^{ère} - Tale BAC PRO	Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) Animation / Services de Proximité et Vie Locale (SPVL) Jeudi 2 Septembre, accueil à 9h30 , fin à 12h00

Les élèves seront accueillis par le professeur principal avec lequel ils resteront pour cette première ½ journée. Ils reprendront l'emploi du temps courant le Vendredi 3 septembre à 8h05. Il n'y aura pas de service de restauration le Jeudi 2 septembre sauf pour les internes.

Rentrée des internes :

Installation dans les chambres le Mercredi 1^{er} Septembre à partir de 16h. Accueil officiel et réunion d'information des familles et des élèves à 18h à l'auditorium Lycée Jean-Paul II.

Le service des transports scolaires débutera le 2 septembre.

■ Dates des périodes scolaires :

1 ^{er} semestre	Du Mercredi 1 ^{er} septembre 2021 au Vendredi 21 janvier 2022.
2 ^{ème} semestre	Du Lundi 24 janvier 2022 à la fin de l'année scolaire

■ Périodes de travail :

Les périodes de travail scolaire indiquées dans ce document sont obligatoires. Elles résultent du calendrier fixé par le ministère et des contraintes propres de l'établissement. La loi, et l'esprit civique qu'impose un financement de la scolarité par la collectivité publique, rendent le nombre de journées de classe impératif. Le temps scolaire défini par l'emploi du temps remis en début d'année n'appartient donc ni à la famille, ni à l'élève. Seules des circonstances exceptionnelles et justifiées, peuvent permettre au chef d'établissement d'accorder une autorisation d'absence, après qu'une **demande** soit **sollicitée par écrit, au moins 15 jours à l'avance**.

■ Calendrier scolaire 2021-2022 :

Toussaint	Du vendredi 22 octobre après les cours au lundi 8 novembre au matin
Noël	Du jeudi 16 décembre après les cours au lundi 3 janvier au matin
Février	Du vendredi 4 février après les cours au lundi 21 février au matin
Pâques	Du vendredi 8 avril après les cours au lundi 25 avril au matin
Été	Départ des élèves en fonction de l'organisation des examens, à préciser

L'établissement sera **fermé le Vendredi 12 novembre**.

■ Dates importantes à retenir :

♦ **Journées pédagogiques de pré-rentrée.** La pré-rentrée des enseignants est avancée au Lundi 30 Août. Journées pédagogiques les 30, 31 Août et 1er Septembre 2021.

♦ **La messe de rentrée est fixée au Jeudi 16 septembre 2021 à 8h05.** Les élèves qui souhaitent participer à la préparation de la liturgie ou accompagner par la musique et/ou le chant sont invités à se joindre à nous et à contacter Charles BARTHELEMY, référent pastoral du Lycée Professionnel.

La messe des lycées sera célébrée le Jeudi en semaine « A » à 8h05. Les parents sont conviés à toutes les messes.

♦ **Mercredi 08 décembre 2021.** Fête de l'Institution.

♦ **Journée pédagogique le Vendredi 17 décembre 2021.** Les élèves seront en vacances de Noël le Jeudi 16 décembre après les cours.

♦ **Journée pédagogique le Lundi 14 mars 2022.** Les élèves n'auront pas cours ce jour-là.

♦ **Journée « Portes Ouvertes » Samedi 19 mars 2022.**

♦ **Samedi 9 Avril 2022, « Rameaux2022 ».**

■ Horaires des cours :

MATIN	
1 ^{ère} heure	8h05 à 9h00
2 ^{ème} heure	9h00 à 9h55
Récréation	
3 ^{ème} heure	10h10 à 11h05
4 ^{ème} heure	11h05 à 12h00

APRES-MIDI	
5 ^{ème} heure	13h25 à 14h20
6 ^{ème} heure	14h20 à 15h15
Récréation	
7 ^{ème} heure	15h25 à 16h20
8 ^{ème} heure	16h20 à 17h15

Les élèves n'auront pas de cours le Mercredi après-midi.

■ Réunions parents professeurs de début d'année :

Une première réunion de rencontre entre les parents et les professeurs est prévue :

- Le Vendredi 3 septembre 2021 à 17h45 pour les classes d'ULIS, de CAP PSR 1^{ère} année, de CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance 1^{ère} année et de 2nde ASSP et Animation.
- Le Mardi 11 septembre 2021 à 17h45 pour les classes de CAP PSR 2^{ème} année, de CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance 2^{ème} année, de 1^{ère} et T^{ale} ASSP, de 1^{ère} Animation et T^{ale} SPVL.

Ces réunions sont des temps forts de rencontres entre les parents, les enseignants et l'encadrement du Lycée Professionnel. Les différents projets de l'établissement, les équipes enseignantes, leurs méthodes de travail ainsi que leurs objectifs pédagogiques seront présentés lors de ces soirées.

Pour des raisons de place, ces réunions sont réservées aux parents ; les élèves recevront les informations en classe.

■ Dates des stages professionnels (Période de Formation en Milieu Professionnel) :

Les stages en milieu professionnel **sont obligatoires** pour l'obtention du CAP et du BAC PRO. **Ils font partie intégrante de la formation.**

Les attestations de stage sont envoyées au rectorat. Un candidat qui n'effectue pas son stage dans sa totalité sera d'office éliminé par les services rectoraux.

Toute absence doit être signalée le jour même au tuteur de stage et à la vie scolaire du Lycée Professionnel.

Seul un arrêt maladie autorise un rattrapage. Celui-ci s'effectue dans un cadre conventionné, selon le règlement des examens. Il est exclusivement géré par La Directrice Déléguée aux Formations : Mme BERTAUD.

DATES DES PFMP (*Période de Formation en Milieu Professionnel*) 2021/2022

FORMATIONS		PFMP1	PFMP2
PSR 1 ^{ère} année		17/01/2022 au 04/02/2022	07/06/2022 au 24/06/2022
PSR 2 ^{ème} année		22/11/2021 au 17/12/2021	14/03/2022 au 08/04/2022
AEPE 1 ^{ère} année		21/02/2022 au 11/03/2022	07/06/2022 au 24/06/2022
AEPE 2 ^{ème} année	Groupe A	27/09/2021 au 22/10/2021	10/01/2022 au 04/02/2022
	Groupe B	08/11/2021 au 03/12/2021	14/03/2022 au 08/04/2022
2 ^{nde} ASSP		29/11/2021 au 17/12/2021	02/05/2022 au 20/05/2022
1 ^{ère} ASSP		10/01/2022 au 04/02/2022	07/06/2022 au 01/07/2022
Terminale ASSP		27/09/2021 au 22/10/2021	28/02/2022 au 25/03/2022
Terminale SPVL		20/09/2021 au 22/10/2021	28/02/2022 au 01/04/2022
2 ^{nde} ANIMATION		Stage filé le Mercredi du 13 octobre 2021 au 1 ^{er} juin 2022 + 1 semaine du 07/06 au 10/06	
1 ^{ère} ANIMATION		03/01/2022 au 04/02/2022	13/06/2022 au 01/07/2022

■ Tests de positionnement :

À la rentrée 2021, comme depuis 2018, tous les élèves de 2^{nde} Professionnelle passeront un test de positionnement en français et en mathématiques.

Un test de positionnement spécifique sera également disponible pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP.

Les passations seront organisées par chaque lycée du **13 septembre au 1er octobre 2021**.

L'objectif de ces tests de positionnement est de permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves afin notamment de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

■ Gestion des absences :

Toute absence scolaire ou sur le lieu du stage doit être excusée **avant 9h00** par téléphone ou par mail au 03 44 20 07 03, ou absencelpsup@jeanpaul2compiegne.fr, par les parents eux-mêmes. Cette absence devra être justifiée par écrit au retour à l'aide du carnet de correspondance. Ceci est valable pour **toutes** les classes du Lycée Professionnel.

Formalités administratives : un certificat médical doit être fourni pour une dispense d'EPS annuelle ou temporaire supérieure à une semaine.

Un certificat médical est nécessaire pour justifier une absence de plus de cinq jours.

■ Repas :

Un système de contrôle informatisé à l'aide de cartes magnétiques est mis en place. L'élève devra toujours présenter sa carte à l'entrée de la restauration. La carte magnétique devra être rechargée au préalable à la comptabilité. Les repas seront vendus par 10 au prix 67,40 € ou de 6,95 € à l'unité.

Toute carte perdue ou dégradée sera facturée à la famille au prix de 15 €.

Pour des raisons sanitaires évidentes, aucune prise de repas n'est possible en dehors de la cantine.

■ Tenue professionnelle :

Les tenues professionnelles en technologie culinaire, techniques des locaux techniques sanitaires pour les élèves de première année (et ceux de deuxième année qui le souhaitent) seront commandées par le lycée à la rentrée. Le règlement devra être effectué par chèque à l'ordre de « Julie et Floriant ». **Les essayages auront lieu le 7 septembre de 9h00 à 12h selon l'emploi du temps de la classe.** Le règlement est nécessaire ce 7 septembre pour valider la commande (une date d'encaissement souhaitée peut être indiquée au dos du chèque).

Des casiers vestiaires sont mis à la disposition des élèves.

Un élève sans tenue professionnelle ne sera pas accepté en cours et sera de fait pénalisé.

La tenue professionnelle fait partie des « Savoir être » et des attendus de la formation.

Les manuels de Travaux Pratiques indiqués sur la liste doivent être achetés pour la semaine de la rentrée. La carte « **Génération # Hauts de France** » permet d'en faciliter l'achat. Un PDF-Tutoriel est disponible en téléchargement sur le site de l'établissement.

■ Carnet de correspondance et règlement intérieur :

Le carnet de correspondance comporte un règlement intérieur de l'établissement qui sera lu et commenté le jour de la rentrée. **Il devra être lu, approuvé et signé par les parents et leur enfant.**

■ Assurance :

Tous les élèves de l'Institution bénéficient d'une assurance scolaire prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle saint Christophe.

■ Facturation :

Information importante – facturation :

Soucieux de faire des économies et d'entrer dans une démarche de protection de la création (laudato si'), l'Institution a opté pour une dématérialisation de la facturation.

Les factures seront disponibles en téléchargement dans votre espace personnel sur Ecole Directe.

